

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

OBJET	Débat d'Orientation Budgétaire 2020
Nombre de Conseillers en exercice : 39 Présents : 16 Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Délib. 1 – 04/02/2020	Certifié exécutoire Transmis à la Préfecture de PERPIGNAN Le 04/02/2020. Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt, le quatre février, le Comité du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon regroupant les collectivités territoriales suivantes - Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, Perpignan Méditerranée Métropole, la Communauté de Communes Sud Roussillon, la Communauté de Communes des Aspres, la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérus, le Syndicat Intercommunal pour l'alimentation en eau potable (SIAEP) de Les Cluses Le Perthus, le SIAEP Bouleternère, le SMIPEP Leucate le Barcarès, et les communes de Céret, Claira, Corneilla de la rivière, Ille sur Têt, Le Boulou, Maureillas les Illas, Millas, Nésiach, Pia, Saint-Félic d'amont, Saint Jean Pla de Corts, Salses le château, Taillet, Vivès - dûment convoquées, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Canigou, Site Christian Bourquin, Rue Pierre Bretonneau à Perpignan, sous la Vice-présidence de Nicolas GARCIA:

Présents : MMES ROLLAND (T) – LANCIAUX (T) – GIBERT (S) – RODENAS (T)
MM GARCIA (T) – MOLY (T) – CLIQUE (T) – PUIG (T) – ROGE (T) – DESCOSY (T) –
MARTI (T) – ERRE (T) – PELISSIER (T) – CASADEVALL (T) – OLIVE (T) – LAFUENTE
(T)

Excusés : MMES BEFFARA – MALHERBE – IRLES
MM LACAPERE – CHIVILO – OLIVE – CARRERE – MARTINEZ – VILA – AYLAGAS –
VINOT – BRIAL – BOBO – BOFILL

Absents ayant donné pouvoir :

- M. CHIVILO à M. MOLY
- M. BOBO à Mme RODENAS
- M. AYLAGAS à M. PUIG
- M. VINOT à M. DESCOSY
- M. MARTINEZ à M. CLIQUE
- Mme MALHERBE à M. GARCIA
- M. OLIVE à Mme ROLLAND



Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue la première étape de ce cycle budgétaire annuel. Il permet notamment au Comité Syndical, conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- d'être informé des grands équilibres budgétaires,
- de connaître les orientations et les choix majeurs du Syndicat Mixte sur le plan financier.
- de discuter les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif,

La notice explicative du Débat d'Orientation Budgétaire ci-jointe présente le contexte financier actuel, un bilan financier estimatif de l'année 2019 et les orientations proposées pour l'année 2020.

Le Débat d'Orientation Budgétaire n'a pas de caractère décisionnel. Il doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de ces dispositions légales.

En outre, ce débat doit être suivi du vote du budget dans un délai maximum de 2 mois.



En conclusion de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2020, fondée sur la note ci-jointe.

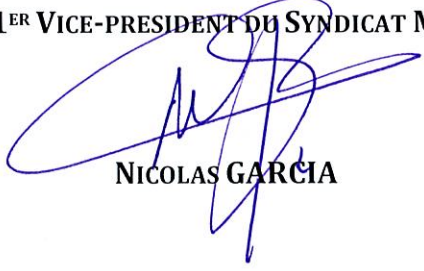
Fait et délibéré à Perpignan, le - 4 FEV. 2020

PREFECTURE
PYRÉNÉES - ORIENTALES

04 FEV. 2020

COURRIER

POUR LA PRESIDENTE ET PAR DELEGATION
LE 1^{ER} VICE-PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE


NICOLAS GARCIA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

OBJET	Etude pour la recharge artificielle des nappes dans la vallée de le Têt
Nombre de Conseillers en exercice : 39 Présents : 16 Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Délib. 2 – 04/02/2020	Certifié exécutoire Transmis à la Préfecture de PERPIGNAN Le <u>04/02/2020</u> . Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt, le quatre février, le Comité du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon regroupant les collectivités territoriales suivantes - Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, Perpignan Méditerranée Métropole, la Communauté de Communes Sud Roussillon, la Communauté de Communes des Aspres, la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérès, le Syndicat Intercommunal pour l'alimentation en eau potable (SIAEP) de Les Cluses Le Perthus, le SIAEP Bouleternère, le SMIPEP Leucate le Barcarès, et les communes de Céret, Clairà, Corneilla de la rivière, Ille sur Têt, Le Boulou, Maureillas las Illas, Millas, Nésiach, Pia, Saint-Féliu d'amont, Saint Jean Pla de Corts, Salses le château, Taillet, Vivès - dûment convoquées, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Canigou, Site Christian Bourquin, Rue Pierre Bretonneau à Perpignan, sous la Vice-présidence de Nicolas GARCIA:

Présents : MMES ROLLAND (T) – LANCIAUX (T) – GIBERT (S) – RODENAS (T)
MM GARCIA (T) – MOLY (T) – CLIQUE (T) – PUIG (T) – ROGE (T) – DESCOSY (T) –
MARTI (T) – ERRE (T) – PELISSIER (T) – CASADEVALL (T) – OLIVE (T) – LAFUENTE
(T)

Excusés : MMES BEFFARA – MALHERBE – IRLÉS
MM LACAPERE – CHIVILO – OLIVE – CARRERE – MARTINEZ – VILA – AYLAGAS –
VINOT – BRIAL – BOBO – BOFILL

Absents ayant donné pouvoir :

- M. CHIVILO à M. MOLY
- M. BOBO à Mme RODENAS
- M. AYLAGAS à M. PUIG
- M. VINOT à M. DESCOSY
- M. MARTINEZ à M. CLIQUE
- Mme MALHERBE à M. GARCIA
- M. OLIVE à Mme ROLLAND



Lors du Comité Syndical du 15 février 2018, il a été acté de réaliser un nouvel essai de recharge artificielle des nappes dans la vallée de la Têt en période hivernale (délibération n°7 du 15/02/2018).

L'objectif de cette action était de mettre en évidence et de quantifier l'impact de la recharge sur les eaux souterraines.

Les modalités de cette expérimentation réalisée à l'hiver 2019 ont été les suivantes :

- L'eau de la Têt est prélevée via le Canal de Corbère ;
- L'eau du canal est déversée à un débit de 500 l/s dans le Boulès (affluent de la Têt sec la plus grande partie de l'année) au droit du pont de Bouleternère
- Cette eau s'infiltre dans le lit de la rivière et rejoint les nappes ;

Cette action a été réalisée entre janvier et mars 2019. Elle a fait l'objet d'un rapport d'étude téléchargeable sur le site intranet du Syndicat Mixte.

- Ce rapport met en évidence un impact direct et conséquent en termes quantitatif, avec une remontée de nappe rapide, progressant vers l'aval durant plusieurs semaines
- Une absence d'impact qualitatif de la recharge sur la qualité de l'eau au droit des captages AEP des communes du secteur d'étude.



En conclusion de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **DONNE ACTE** à la Présidente de la présentation de l'étude « expérimentation de recharge artificielle des nappes dans la vallée de la Têt »

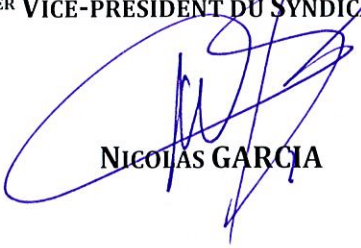
Fait et délibéré à Perpignan, le - 4 FEV. 2020

PREFECTURE
PYRÉNÉES - ORIENTALES

04 FEV. 2020

COURRIER

POUR LA PRESIDENTE ET PAR DELEGATION
LE 1^{ER} VICE-PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE



NICOLAS GARCIA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

OBJET	Suivi qualitatif des nappes et du biseau salé : bilan de l'année 2019
Nombre de Conseillers en exercice : 39 Présents : 16 Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Délib. 3 – 04/02/2020	Certifié exécutoire Transmis à la Préfecture de PERPIGNAN Le 04/02/2020. Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt, le quatre février, le Comité du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon regroupant les collectivités territoriales suivantes - Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, Perpignan Méditerranée Métropole, la Communauté de Communes Sud Roussillon, la Communauté de Communes des Aspres, la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérès, le Syndicat Intercommunal pour l'alimentation en eau potable (SIAEP) de Les Cluses Le Perthus, le SIAEP Bouleternère, le SMIPEP Leucate le Barcarès, et les communes de Céret, Clairà, Corneilla de la rivière, Ille sur Têt, Le Boulou, Maureillas las Illas, Millas, Nésiach, Pia, Saint-Félic d'amont, Saint Jean Pla de Corts, Salses le château, Taillet, Vivès - dûment convoquées, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Canigou, Site Christian Bourquin, Rue Pierre Bretonneau à Perpignan, sous la Vice-présidence de Nicolas GARCIA:

Présents : MMES ROLLAND (T) – LANCIAUX (T) – GIBERT (S) – RODENAS (T)
MM GARCIA (T) – MOLY (T) – CLIQUE (T) – PUIG (T) – ROGE (T) – DESCOSY (T) –
MARTI (T) – ERRE (T) – PELISSIER (T) – CASADEVALL (T) – OLIVE (T) – LAFUENTE
(T)

Excusés : MMES BEFFARA – MALHERBE – IRLÉS
MM LACAPERE – CHIVILO – OLIVE – CARRERE – MARTINEZ – VILA – AYLAGAS –
VINOT – BRIAL – BOBO – BOFILL

Absents ayant donné pouvoir :

- M. CHIVILO à M. MOLY
- M. BOBO à Mme RODENAS
- M. AYLAGAS à M. PUIG
- M. VINOT à M. DESCOSY
- M. MARTINEZ à M. CLIQUE
- Mme MALHERBE à M. GARCIA
- M. OLIVE à Mme ROLLAND

~~~~~

Le suivi quantitatif et qualitatif des nappes constitue l'une des missions fondamentales du Syndicat Mixte.

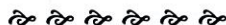
Concernant l'aspect quantitatif, le Syndicat Mixte est maître d'ouvrage du réseau piézométrique de référence sur l'ensemble de la plaine du Roussillon.

Pour le suivi « qualité », le Syndicat Mixte assure historiquement le suivi des intrusions salines sur la bordure côtière et il centralise l'ensemble des données sur la qualité de l'eau acquises par ailleurs (en particulier par l'ARS dans le cadre du contrôle sanitaire des ouvrages de production d'eau potable). Cependant, le Syndicat Mixte a mis en évidence de larges secteurs pour lesquels la qualité des nappes restait méconnue, en particulier pour ce qui concerne les nappes quaternaires. Ainsi, le Syndicat Mixte a mis en place un réseau de suivi qualitatif complémentaire en 2019 (délibération n°6 du 21/03/2019).

Ces suivis quantitatifs et qualitatifs font l'objet de rapports annuels et d'une présentation en Comité Syndical. Cette année trois rapports ont été édités :

- Rapport sur le suivi quantitatif des nappes
- Rapport sur le suivi des intrusions salines sur la bordure côtière
- Rapport sur le suivi qualitatif des nappes

Les rapports sont téléchargeables sur le site du Syndicat Mixte (<http://www.nappes-roussillon.fr>).



En conclusion de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **DONNE ACTE** à la Présidente de la présentation du bilan du suivi quantitatif et qualitatif des nappes de la plaine du Roussillon pour l'année 2019

Fait et délibéré à Perpignan, le - 4 FEV. 2020

PREFECTURE  
PYRÉNÉES - ORIENTALES

04 FEV. 2020

COURRIER

POUR LA PRESIDENTE ET PAR DELEGATION  
LE 1<sup>ER</sup> VICE-PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE

NICOLAS GARCIA

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### OBJET

**Réalisation d'une action d'éducation aux nappes dans  
les écoles primaires de la plaine du Roussillon pour  
l'année 2020-2021**

**Nombre de Conseillers en exercice : 39**  
**Présents : 16**  
**Votants : 23**  
**Pour : 23    Contre : 0    Abstention : 0**

**Délib. 4 – 04/02/2020**

Certifié exécutoire  
Transmis à la Préfecture de PERPIGNAN  
Le 04/02/2020  
Par porteur  
Publié le  
Notifié le

L'an deux mille vingt, le quatre février, le Comité du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon regroupant les collectivités territoriales suivantes - Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, Perpignan Méditerranée Métropole, la Communauté de Communes Sud Roussillon, la Communauté de Communes des Aspres, la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérès, le Syndicat Intercommunal pour l'alimentation en eau potable (SIAEP) de Les Cluses Le Perthus, le SIAEP Bouleternère, le SMIPEP Leucate le Barcarès, et les communes de Céret, Clairà, Corneilla de la rivière, Ille sur Têt, Le Boulou, Maureillas les Illas, Millas, Nèfiach, Pia, Saint-Félic d'amont, Saint Jean Pla de Corts, Salses le château, Taillet, Vivès - dûment convoquées, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Canigou, Site Christian Bourquin, Rue Pierre Bretonneau à Perpignan, sous la Vice-présidence de Nicolas GARCIA:

**Présents :** MMES ROLLAND (T) – LANCIAUX (T) – GIBERT (S) – RODENAS (T)  
MM GARCIA (T) – MOLY (T) – CLIQUE (T) – PUIG (T) – ROGE (T) – DESCOSY (T) –  
MARTI (T) – ERRE (T) – PELISSIER (T) – CASADEVALL (T) – OLIVE (T) – LAFUENTE  
(T)

**Excusés :** MMES BEFFARA – MALHERBE – IRLES  
MM LACAPERE – CHIVILO – OLIVE – CARRERE – MARTINEZ – VILA – AYLAGAS –  
VINOT – BIAL – BOBO – BOFILL

**Absents ayant donné pouvoir :**

- M. CHIVILO à M. MOLY
- M. BOBO à Mme RODENAS
- M. AYLAGAS à M. PUIG
- M. VINOT à M. DESCOSY
- M. MARTINEZ à M. CLIQUE
- Mme MALHERBE à M. GARCIA
- M. OLIVE à Mme ROLLAND

~ ~ ~ ~ ~

## **Contexte**

En lien avec l'Inspection d'Académie, le Syndicat Mixte réalise une action d'éducation aux nappes de la plaine du Roussillon dans les écoles primaires depuis l'année scolaire 2011-2012. Elle fait intervenir pour cela des associations d'éducation à l'environnement.

Chaque année, cette action s'est enrichie et améliorée : programme affiné, création et acquisition d'outils spécifiques (livrets, maquette etc.), prise en compte des remarques des enseignants et des intervenants etc.

Cette action atteint ses objectifs en termes d'information et de sensibilisation. Dorénavant mature et plébiscitée par les enseignants, elle est donc appelée à être reconduite.

## **Action proposée**

Il est proposé de poursuivre cette action avec un total de 10 classes d'écoles primaires. Pour rappel, pour chaque classe retenue, 4 séances d'une demi-journée sont prévues dans le cadre de cette action en lien avec les programmes scolaires. Sont abordés notamment le cycle naturel de l'eau, le cycle domestique, des expérimentations pour comprendre le fonctionnement des nappes, une sortie de terrain et l'apprentissage des « éco gestes » pour réaliser des économies d'eau et prévenir les pollutions.

## **Coût de l'action**

Cette action est estimée à 18 000 € / an T.T.C. susceptible d'être aidée à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau. Ce coût intègre également la recherche et la sélection des classes, la réalisation du bilan à l'issue de l'année scolaire, et la réalisation de deux réunions (démarrage et bilan).

Par ailleurs pour la sortie de terrain, lorsqu'un transport scolaire est nécessaire, le Syndicat Mixte le prend en charge.



En conclusion de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **ACTE** le lancement d'une consultation pour réaliser une action d'éducation à l'environnement et plus particulièrement aux nappes de la plaine du Roussillon pour une durée de 1 an (année scolaire 2020-2021)
- **DELEGUE** à la Présidente la rédaction du cahier des charges la préparation et l'exécution du marché sur la base des éléments indiqués dans la présente délibération,
- **AUTORISE** la Présidente à solliciter l'Agence de l'Eau pour une participation la plus élevée possible au financement de cette action.

Fait et délibéré à Perpignan, le - 4 FEV. 2020

**POUR LA PRESIDENTE ET PAR DELEGATION  
LE 1<sup>ER</sup> VICE-PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE**

  
**NICOLAS GARCIA**

PREFECTURE  
PYRÉNÉES - ORIENTALES

04 FEV. 2020

COURRIER